



LE CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 405'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réhabilitation des vestiaires existants et la construction de deux nouveaux vestiaires-douches pour le terrain des Forges.

Article 2.- La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 5.50 %.

Article 3.- Les subventions éventuelles viendront en diminution du présent crédit.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 26 mars 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président:
Alain Parel

Le Secrétaire:
Fabien Fivaz